

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR512022

Madame Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu l'arrêté de voirie n° 2022331003 autorisant la pose d'une nacelle sur le domaine public pour des travaux de chauffage effectués par l'entreprise PINET et Fils de Saint André d'Apchon chez M. KADDOUR Michel domicilié à Villemontais (Loire) 582 chemin d'Arris.

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la voie communale n° 121 dite d'Arris du numéro 582, chemin d'Arris au numéro 518, chemin d'Arris du 23 au 25 novembre 2022.

#### Article 3 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise PINET ET FILS de St André d'Apchon

#### Article 4 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- \* à Monsieur KADDOUR Michel
- \* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 18 Novembre 2022

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

Pour Le MAIRE  
ADJOINT

